Mairie de CAZILHAC
Rue de la Mairie 11570
Tel 04/68/79/60/23 Fax : 04/68/79/82/26

N° 06

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 18h 30, le conseil municipal de la commune de CAZILHAC, dûment convoqué le 09/07/2020, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr Toni CARVAJAL, Maire de la commune.
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Etaient présents : Toni CARVAJAL, Florence RODRIGUEZ-FALANDRY, Didier COSTE, Marie José ARRIPE CHABBERT, Grégory MAURY, Anne-Marie CADUELA PIQUEMAL, Henri SYLVESTRE, Véronique JOURNET MEUNIER, Ginès GONZALEZ, Laura JULIEN MARCH, Stéphane BURTE, Sandra MIJOULE PERRY, Frédéric DUFOSSE, Dorine BARRIER DI-MEO, Thierry LATORRE, Cédric LECOINTRE.

Absent excusé avec procuration : Laurence CHANTELOT procuration à Cédric LECOINTRE

Absents excusés : Frédéric CAUMEIL, Isabelle IBANEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, en mettant au vote le procès-verbal relatif au conseil municipal en date du 22 juin 2020, affiché en mairie et que chacun a reçu séparément de la convocation.
16 personnes sont présentes au conseil municipal, 1 personne est absente excusée avec procuration.
Le conseil municipal peut donc délibérer, le quorum est atteint.
Le procès-verbal n° 4 du 22/06/2020, est approuvé à l'unanimité avec 17 voix.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour du présent conseil municipal :

Modification de la délibération du 22 juin 2020, relative à la mise en place des commissions communales
Mise en place d'un règlement intérieur pour le prêt du matériel communal
Tarif de location des salles communales
Validation de la liste des membres proposés pour la CCID
Proposition d'une révision du Plan Local d'Urbanisme
Budget prévisionnel du budget communal 2020
Marché de voirie suite aux inondations
Mr COSTE dira quelques mots sur la gestion de la crise du coronavirus et les fournitures scolaires pour la rentrée 2020/2021.
Questions diverses

1. Modification de la délibération du 22 juin 2020, relative à la mise en place des commissions communales

Lors du conseil municipal le 22 juin 2020, il a été convenu que les commissions communales pourraient être complétées lors d'un prochain conseil.

Madame Dorine DI-MEO souhaite intégrer la commission Sports – loisirs jeunesse – vie associative.

De même, Monsieur LECOINTRE souhaiterait rajouter dans les commissions :

Travaux urbanisme :	Frédéric CAUMEIL
Sports loisirs jeunesse, vie associative :	Isabelle IBANEZ
Ecoles et enseignement :	Laurence CHANTELOT
Finances :	Cédric LECOINTRE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette modification globale des commissions communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la proposition par un vote à l'unanimité avec 17 voix.

2. Mise en place d'un règlement intérieur pour le prêt du matériel communal

La commune prête régulièrement du matériel communal :
Tables pliantes – tables plateaux – tréteaux – chaises fers – tables rondes – chaises coques et autres.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur qui fixera les obligations des bénéficiaires et précisera les modalités et conditions de prêts de matériels, afin de maintenir ce dernier, en bon état et de prévenir tous risques liés à son utilisation.

La commune de CAZILHAC peut autoriser les associations communales, des entreprises ou des particuliers à emprunter du matériel auprès des services techniques.
La réservation écrite de prêt de matériel se fera auprès du secrétariat de la mairie, 10 jours avant la date de l'évènement.
Le prêt sera accordé sous réserve de disponibilité du matériel, mais également à titre précaire et demeure révocable à tout moment par la commune.

Une caution en fonction du type de matériel sera demandée, soit :

Table pliante	45 € par table
Table plateau	30 € par table
Tréteaux	15 € par tréteau
Chaises fers	10 € par chaise
Tables rondes	100 € par table
Chaises coques	20 € par chaise

Monsieur le maire propose de délibérer sur le montant des cautions ci-dessus et la mise en place du règlement intérieur qui reprendra les conditions de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve la proposition par un vote à l'unanimité avec 17 voix.

3. Tarif de location des salles communales

Tarifs de location :

Salle polyvalente :

	Administrés	Personnes extérieures	Associations
Salle principale	400.00 €	800.00 €	gratuit
Cuisine	150.00 €	300.00 €	gratuit
Salle principale + cuisine	400.00 €	1000.00 €	
	Caution	**1 500 €**	

Tarif de location de la salle des fêtes : 150 € 300.00 €
Caution 1 000 €

Location de matériel dans la salle polyvalente ou salle des fêtes

- Tables rondes 5 € la table
- Chaises coques 0.50 € la chaise

Si dégradations : Après constatation, une facture sera éditée au nom du locataire

- **Ménage 150 €**
- Vol de matériel : valeur de remplacement
- Table ronde 150 €
- Vestiaire mobile 80 €
- Chaise coque 20 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'ensemble des propositions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition par un vote à l'unanimité avec 17 voix.

4. liste des membres proposés pour la commission communale des impôts directs (CCID)

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des commissions communales et notamment celle des impôts directs.
Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale (taxe foncière), valeur locative des biens, avec la mise à jour d'un coefficient de classification et de localisation du bien.
La commission est composée de 7 membres, le maire et six commissaires pour lesquels il sera désigné un suppléant, tous désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de candidatures dressées par le conseil municipal.
A ce titre, nous avons sélectionné dans la liste des contribuables Cazilhacois, quelques noms, dont Monsieur le Maire donne lecture et que nous allons proposer à Mr le Directeur Départemental des finances publiques.

COSTE Ghislaine	**PLANQUES Alain**
PIQUEMAL Claude	**PEDEZZANI Thierry**
ARRIPE Patrick	**CARTAGENA Sophie**
POUZOLLES Sébastien	**SORIANO Manuel**
ISANOVE Serge	**LANDEROT Cédric**
ROUSSEL Michel	**ROSALA Valérie**
SANCHEZ Jean Pierre	**TEISSEIRE Alain**
SOULA Sylvette	**CALAS Christophe**
RAYNAUD Dominique	**ZAKRZEWSKI Franck**
PERRY William	**MARICIC Michel**
AURIOL Alain	**JULIEN Aurélie**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition par un vote à l'unanimité avec 17 voix.

5. Proposition d'une révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est nécessaire d'envisager une définition de l'affectation des sols, une réorganisation de l'espace communal et de redéfinir un projet d'aménagement et de développement durable.
Monsieur le maire propose après avoir rencontré Mr SGIAROVELLO de la DDTM, de prescrire une révision globale du Plan Local d'Urbanisme, de définir les objectifs et rédiger un cahier des charges de consultation à envoyer à divers bureaux d'étude dans le cadre d'un appel à candidatures.
Objectif de la révision : Modification et réorganisation de la zone constructible, développement mesuré, organisation de l'espace, intégration du PPRI pour les zones inondables.
Prendre en compte le schéma d'assainissement et tous les réseaux, une règlementation sur l'aménagement du vieux village et la mise en valeur du centre ancien, préserver de l'espace agricole, prendre en compte les problèmes de sécurité du village. Sécurisation des piétons, aménagement d'espaces verts.
La consultation dans le cadre de l'appel à candidature fixera les modalités de la concertation :

- Les réunions publiques
- La concertation avec la population
- L'information par voie d'affichage
- La diffusion par le bulletin municipal et l'information aux administrés

Pendant toute la consultation, le public pourra émettre sur un registre spécifique tout avis utile, un débat sera organisé sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement.
Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Etat pour mener à bien cette révision.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur :

- La proposition d'une révision globale du PLU de CAZILHAC
- La consultation de plusieurs bureaux d'études par le biais d'un appel à candidatures
- L'autorisation à Mr le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision de révision jusqu'à l'appel à candidatures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition par un vote à l'unanimité avec 17 voix.

6. Vote du budget prévisionnel 2020

Anne-Marie PIQUEMAL adjointe aux finances procède à la présentation des comptes du budget prévisionnel 2020.
Elle précise que cette année pour certaines rubriques, les chiffres ont été un peu forcés, car les factures de fin d'année 2019 reçues en janvier 2020 n'ont pas été payées sur le budget 2019, mais en 2020.
Il faut repartir sur de bonnes bases, respecter l'annualité de la dépense et de la recette, donc l'année prochaine il y aura bien 12 mois et non 14 comme on va le faire cette année, elle donne ensuite quelques exemples de postes budgétaires concernés.
Cédric LECOINTRE : c'est pour cela que le poste « fêtes et cérémonies » est passé à 22 700 €, il constate ensuite que le poste location du hangar Bardou est passé de 457 € à 3200 €.
En 2019 seul un trimestre a été comptabilisé, le reste ayant fait l'objet d'un rejet de mandat par la trésorerie. Les trimestres non pris en compte en 2019, l'ont été début 2020, voilà pourquoi cette différence sur le poste location.
Cédric LECOINTRE : On voit également une augmentation des indemnités d'élus
Anne-Marie PIQUEMAL : on a fait à l'identique par rapport à l'an dernier, si ce n'est que les barèmes ont augmenté.
Cédric LECOINTRE précise que ce n'était pas obligatoire d'augmenter les barèmes
Anne-Marie PIQUEMAL : c'est un choix politique au même titre que le prix de vente de la maison de la poste fixé par l'ancienne municipalité.
Cédric LECOINTRE : pour les subventions aux associations, vous avez budgétisé 20710 €, on m'a rapporté que lors d'une réunion la semaine dernière, vous avez reconduit au comité des fêtes et à l'âge d'or, la subvention de l'année dernière.
Toni CARVAJAL : non il n'a pas été dit ça, les subventions sont gelées, l'argent n'a pas disparu, elles seront débloquées sur justificatifs.

J'ai eu un entretien après la réunion, avec les deux co-présidents du comité des fêtes et nous avons projeté pour la fête d'hiver, un thème cabaret ou autre, quelque chose d'exceptionnel et que sur présentation d'un projet le conseil municipal validerait une subvention.

Cédric LECOINTRE : le montant budgétisé pour les loyers des jardins ouvriers a augmenté, est-ce que les loyers vont augmenter ?
Anne-Marie PIQUEMAL : en octobre 2018 lors des inondations, quelques jardins ont été emporté par les inondations, il avait été décidé par l'ancienne municipalité de ne pas faire payer le loyer 2019, voilà pourquoi cette différence.
En 2020 il a été budgétisé le montant normal des loyers à 45,73 € l'unité, soit 600 € environ.
Cédric LECOINTRE juste une petite remarque, lorsque j'ai fait le total des dépenses, vous avez omis le loyer du DUSTER dans le total du crédit-bail.
Anne-Marie PIQUEMAL : Effectivement dans la première mouture les 4 500 € ont été omis dans le calcul excel, mais dans la présentation de ce soir, ils ont été pris en compte. Le montant global du 6122 crédit-bail est de 14 150 € et notre budget est bien équilibré.

Toni CARVAJAL : concernant les économies, j'ai revu pas mal de contrats, pour la téléphonie on a changé d'opérateur, on fait une économie de 1 000 € environ par an.
Pour la vérification des extincteurs, on change également de prestataire, on va économiser 800 € par an.
Les assurances communales, on paye aujourd'hui 21 500 € par an, j'ai fait venir le responsable de la SMACL, changement au 1er janvier 2021, on passe à 9 500 € par an, pour une meilleure prestation, sans franchise.
J'ai également annulé le contrat ONET pour le nettoyage du groupe scolaire, ainsi que le personnel intérimaire que nous avions à la cantine scolaire, une économie de 23 à 25 000 € par an.
Pour cela, nous avons dû décaler les horaires des ATSEM et leur avons fait un nouveau planning à compter de la rentrée de septembre 2020. Le ménage de tout le groupe scolaire et la cantine scolaire seront assurés par les ATSEM je tiens à les remercier, elles ont été très compréhensives.

En matière de travaux, Grégory MAURY a renégocié l'achat de 300 ampoules pour les candélabres, que nous achetions 78 € HT, aujourd'hui négociées à 25 € HT pièce, garantie 5 ans.

L'ancienne mairie qui accueille la bibliothèque, n'est plus aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et nous sommes tenus de régler le problème d'ici 2 ans, l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale se fera derrière la poste.
La Bibliothèque départementale subventionnera en partie les travaux que les employés communaux vont réaliser à compter du mois de septembre et je les en remercie.
De nombreux travaux de réhabilitation de bâtiments communaux en logements seront entrepris après avoir relogé les associations communales.
Le service technique sera équipé d'appareils pour brûler l'herbe 0 phyto, nous avons également commander à un artisan local de reprendre le zinc qui se situe entre l'ancienne mairie et la salle des fêtes.

Toni CARVAJAL : pour revenir au marché de voirie, je vais vous donner la liste des rues prévues, dans le budget, on a intégré 4 rues supplémentaires, ainsi que la place de la Noria qui sera réaménagée dans sa globalité avec du stationnement véhicules, mais également un boulodrome.
On a réussi à négocier le parking du centre commercial, qui sera fait en enrobés pour la partie avant, concernant l'arrière il sera fait une remise en état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition du budget prévisionnel, par un vote à la majorité, 15 voix pour et 2 contre (Cédric LECOINTRE – Laurence CHANTELOT).

(voir chiffres sur document joint en annexe)

7. Marché de voirie suite aux inondations de 2018

Suite à l'appel d'offre lancé sur la plateforme mutualisée des marchés publics, mise à disposition par le département, publié le 19 septembre 2019, une première réunion d'ouverture des plis s'est tenue le 26 novembre 2019 à 9 h 30.
3 entreprises ont répondu au marché :

- SARL CAZAL
- SARL CHAUVET
- SARL THERAULAZ

Toutes les 3 n'avaient pas répondu exactement au marché et certaines prestations n'étaient pas chiffrées ou mal évaluées.
La commission a donc décidé de relancer les entreprises par courrier toujours sur la plateforme, 2 d'entre-elles ont répondu, il s'agit de l'entreprise CAZAL et THERAULAZ.
Une première négociation a été lancé durant les mois de janvier et février 2020, la période électorale municipale et le covid-19 ont retardé les négociations.
Le nouveau conseil municipal après sa mise en place a réuni la commission d'appel d'offre le 07 juillet 2020.
Après négociation avec les deux entreprises :
SARL CAZAL 216 658.40€ HT
SARL THERAULAZ229 813.76€ HT
La commission à l'unanimité a validé l'offre de la SARL CAZAL, pour un montant de 216 658.40 € HT et un démarrage des travaux début août.
Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres pour lequel une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc de lui attribuer le marché.
Une notification écrite sera envoyée à l'entreprise CAZAL qui a été retenue par la commission d'appel d'offre si vous en êtes d'accord.
Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'engagement avec l'entreprise CAZAL et :

- L'autoriser à attribuer le marché à l'entreprise CAZAL
- L'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition par un vote à l'unanimité avec 17 voix.

Point de Mr COSTE Didier

Didier COSTE tenait à faire un point des 3 semaines de Covid, la municipalité a dû fournir pas mal de matériel, tout s'est très bien passé, sans aucune conséquence fâcheuse.
Il a remercié les employés communaux, ceux du service technique et de l'école, les agents ont fait ce qu'il fallait.
Il précise ensuite que pour les fournitures scolaires à partir de la rentrée de septembre 2020, la commune a alloué une dotation de 64 € par enfant afin d'alléger le budget des familles.
Il semblerait qu'il y ait eu un mal entendu avec le corps enseignant, qui a demandé aux familles de participer et qui n'a pas relayé l'information, il souhaite que tout rentre dans l'ordre dès que possible.

L'ordre du jour étant terminé et avant de passer aux questions diverses de la salle, Monsieur le Maire clôture le conseil municipal à 19 h 20.

Questions diverses de la salle

Henri FERRIER s'interroge sur le fait que lors du dernier conseil municipal on n'est pas voté le taux de la taxe d'habitation.
Anne-Marie PIQUEMAL lui répond que suite à la suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement, nous n'avons pas besoin de voter un taux, c'est le taux et le montant de l'année dernière qui sont reconduits. La suppression de la taxe d'habitation aux communes, devrait être compensée par la taxe foncière du département.
Henri PONCET : dans le programme voirie, est-ce que les 40 mètres situés devant l'entrée du vieux cimetière, entre la rue cabernet sauvignon et la rue chenançon est prévue.
Toni CARVAJAL : elle n'est pas prévue parce qu'elle n'est pas dans le relevé suite aux inondations, mais nous allons voir avec l'entreprise.
Geneviève DELBREIL : s'exprime au nom du collectif des amandiers et souhaite savoir les avancées sur le projet de la résidence prévue à côté de la mairie.
Toni CARVAJAL : j'ai pris un arrêté annulatif du permis de construire et envoyé un courrier recommandé au constructeur, il a deux mois pour se prononcer au tribunal et contester l'arrêté, on doit se revoir au mois d'août, notre priorité restera le Papy loft et les logements primo accédants.
Geneviève DELBREIL : est-ce que le voisinage sera informé, le collectif a envoyé un courrier au constructeur.
Toni CARVAJAL : il est hors de question que l'on fasse quelque chose sans vous tenir informé.
La présentation du nouveau projet se fera publiquement ici même à la salle polyvalente.
Marie-Fore SARTORE : quand la mairie vend un bien communal comment ça se passe ?
La maison de la poste s'est vendue 80 000 € et c'est une conseillère qui l'a acheté, on peut se poser des questions.
Toni CARVAJAL : je me suis renseigné sur le dossier, il y a effectivement de quoi se poser des questions sur cette maison, il n'y a pas eu d'affichage, le tarif a été établi entre eux, on est sur le dossier et plusieurs personnes sont venues en mairie soulever le problème.
Marie-Flore SARTORE : on appelle ça un abus de pouvoir, comment ça se fait que les administrés n'ont pas été informés.
Toni CARVAJAL : dans la même rue il s'est vendu des maisons dans le même état au prix de 100 à 120 000 €.

La salle n'ayant plus de questions diverses le conseil municipal est clôturé 19 h 45.

Affiché le 24/07/2020

MAIRIE DE CAZILHAC 11 (Aude)